

Rapport financier trimestriel

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

30 juin 2012

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Table des matières

30 juin 2012

	<u>Page</u>
Aperçu de la Société	1
Résultats trimestriels	2
Analyse des risques	3
Événements importants	3
Rapport sur l'utilisation des crédits	4
Déclaration de responsabilité de la direction	5
État de la situation financière non audité	6
État des résultats non audité	7
État des gains et pertes de réévaluation non audité	8
État de la variation des actifs financiers nets (dette nette) non audité	9
État des flux de trésorerie non audité	10
Notes afférentes aux états financiers intermédiaires non audités	11

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Rapport financier trimestriel

30 juin 2012

Le présent rapport financier trimestriel de Marine Atlantique S.C.C. (la « Société ») porte sur le trimestre clos le 30 juin 2012. Il doit être lu en parallèle avec le Sommaire du plan d'entreprise de 2012-2013 à 2016-2017 de la Société et son rapport annuel de 2011-2012, qui comprend les états financiers annuels audités de l'exercice clos le 31 mars 2012. On peut trouver des renseignements sur la Société, notamment son rapport annuel et le Sommaire du plan d'entreprise, après leur approbation par le gouvernement fédéral, à www.marine-atlantic.ca.

Les états financiers non audités et les notes y afférentes ont été établis selon les Normes comptables pour le secteur public. Tous les montants sont présentés en dollars canadiens.

APERÇU DE LA SOCIÉTÉ

Marine Atlantic S.C.C. est une société de transport qui assure une liaison essentielle entre l'île de Terre-Neuve et la province de la Nouvelle-Écosse. La Société est un rouage fondamental de l'économie du Canada Atlantique, surtout de Terre-Neuve-et-Labrador. Ses navires transportent, en effet, des marchandises (notamment, des aliments, des fournitures médicales et des produits de détail) et des passagers (résidents et touristes). À titre de société d'État fédérale, Marine Atlantic S.C.C. a pour mission d'assurer un service de traversier à longueur d'année à la fois pour le trafic commercial et des passagers.

Marine Atlantique S.C.C., qui a son siège social à St. John's, à Terre-Neuve, gère des terminaux dans les ports terre-neuviens de Port-aux-Basques et d'Argentia, et dans le port néo-écossais de North Sydney. La Société assure deux liaisons : un service de traversier quotidien de 96 milles marins maintenu à longueur d'année entre Port-aux-Basques et North Sydney, et un service de traversier saisonnier, trois fois par semaine, de 280 milles marins entre Argentia et North Sydney (assuré seulement pendant les périodes de pointe de la mi-juin à la mi-septembre).

Pour s'acquitter de son mandat, Marine Atlantique S.C.C. exploite une flotte composée de quatre traversiers de cote glace : le *Blue Puttees*, le *Highlanders*, l'*Atlantic Vision* et le *Leif Ericson*.

La Société fait chaque année rapport au gouvernement du Canada par l'entremise du ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités, et elle travaille étroitement avec le ministre d'État aux Transports. La mission de la Société, aux termes de la Constitution, est de « maintenir entre North Sydney et Port-aux-Basques, une liaison par bateaux à vapeur mixtes adaptée aux besoins du trafic ». Ce service est essentiel pour relier la province de Terre-Neuve-et-Labrador au Canada proprement dit.

Marine Atlantique S.C.C. est un employeur clé dans chacune des trois villes dans lesquelles elle exerce ses activités. Les niveaux d'emploi au sein de la Société culminent à plus de 1 400 personnes pendant la période de pointe estivale. L'effectif de Marine Atlantique S.C.C. est en majorité syndiqué : environ 96 % des employés sont syndiqués et couverts par l'une des six conventions collectives en vigueur.

Pour assurer l'exploitation sécuritaire des navires en mer, Marine Atlantique S.C.C. est assujettie à diverses lois et divers règlements, dont le *Code canadien du travail*, le *Règlement sur la sécurité et la santé au travail (navires)*, la *Loi sur le transport des marchandises dangereuses* et son règlement, la *Loi sur la responsabilité en matière maritime* et son règlement, la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*, la *Loi maritime du Canada*, la *Loi sur le cabotage*, le *Règlement sur la sûreté des traversiers intérieurs* et la Partie III du *Règlement sur la sûreté du transport maritime*. La Société est également assujettie à la *Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer (SOLAS)*, le plus important de tous les traités internationaux visant la sécurité des navires marchands.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Rapport financier trimestriel

30 juin 2012

RÉSULTATS TRIMESTRIELS

Aperçu de la performance financière de la Société (en milliers de dollars)

	Période de 3 mois close le 30 juin 2012						
	Réels	Prévus	Exercice précédent	Écart ¹	Écart en %	Écart par rapport à l'exercice précédent ¹	Écart en % par rapport à l'exercice précédent
Revenus	26 518 \$	27 199 \$	23 374 \$	(681 \$)	(3 %)	3 144 \$	13 %
Charges	61 134 \$	66 489 \$	56 452 \$	5 355 \$	8 %	(4 682 \$)	(8 %)

¹ Un écart positif correspond à un résultat favorable par rapport aux chiffres prévus dans le Budget/comptabilisés pour l'exercice précédent

Aperçu statistique

	Période de 3 mois close le 30 juin 2012						
	Réels	Prévus	Exercice précédent	Écart ²	Écart en %	Écart par rapport à l'exercice précédent ²	Écart en % par rapport à l'exercice précédent
Passagers	76 667	79 427	78 145	(2 760)	(3 %)	(1 478)	(2 %)
Véhicules de tourisme	26 783	28 187	27 620	(1 404)	(5 %)	(837)	(3 %)
Véhicules utilitaires	28 180	28 843	28 004	(663)	(2 %)	176	1 %
Équivalents autos ³	146 465	150 303	146 213	(3 838)	(3 %)	252	0 %
Voyages	516	546	456	(30)	(5 %)	(60)	13 %

² Un écart positif correspond à un résultat favorable par rapport aux chiffres prévus/chiffres de l'exercice précédent.

³ Un équivalent auto ou EA correspond à la longueur moyenne d'une automobile.

Revenus

Les revenus de la Société pour le premier trimestre ont été inférieurs de 3 % aux prévisions présentées dans le Plan d'entreprise. Cela est attribuable à une baisse du trafic, à la fois commercial et des passagers. Les revenus de la Société pour le premier trimestre de l'exercice sont toutefois supérieurs de 13 % à ceux de la même période de l'exercice précédent. Cela est attribuable à la nouvelle structure tarifaire révisée qui est entrée en vigueur en février 2012 et à l'augmentation du supplément pour carburant mise en œuvre à compter de juillet 2011.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Rapport financier trimestriel

30 juin 2012

Charges

Les charges de la Société ont été inférieures de 8 % au budget au cours du trimestre considéré. Cela s'explique surtout par la réduction du nombre prévu de traversées, les gains additionnels réalisés sur le règlement de contrats de swap de carburant et des retards dans le recrutement des effectifs, qui ont fait diminuer les charges salariales et les coûts au titre des avantages sociaux au cours du trimestre, ainsi que par de légers retards dans la mise en œuvre de certains projets.

Les charges sont supérieures de 8 % par rapport aux charges pour le premier trimestre de l'exercice précédent. Il faut savoir que les prix du carburant sont plus élevés de 21 % par rapport à l'exercice précédent. L'accroissement de l'amortissement, des charges au titre des matériaux, fournitures et services, et des réparations et de l'entretien sont surtout le fait de la poursuite de la mise en œuvre du plan de renouvellement de la Société. Enfin, la Société fonctionne depuis l'an dernier avec une flotte réduite étant donné que le *Leif Ericson* n'était pas en exploitation pendant la majeure partie du premier trimestre du dernier exercice et que le *Highlanders* est entré en service à la fin d'avril 2011.

Immobilisations corporelles

Au cours du premier trimestre de l'exercice, la Société a consacré 11,5 millions de dollars à ses immobilisations corporelles dans le cadre de son programme de réinvestissement continu. Le *Blue Puttees* et le *Highlanders* ont été régulièrement mis en cale sèche en avril et en mai, et divers projets de réaménagement des terminaux, des quais et des autres installations portuaires à Port-aux-Basques, North Sydney et Argentinia ont été menés.

Parmi les projets menés en faveur des installations côtières, il faut mentionner : les rénovations apportées au bâtiment administratif et d'entreposage de North Sydney, la construction de nouvelles installations pour de manutention à North Sydney, l'élargissement et l'asphaltage de la zone réservée aux produits dangereux à Port-aux-Basques et l'asphaltage du stationnement du terminal à Argentinia. Beaucoup des projets en faveur des installations côtières se poursuivront au cours de l'exercice.

Prévisions

Pour 2012-2013, le financement public approuvé pour la Société se chiffre à 184,9 millions de dollars. D'après les résultats du premier trimestre et le budget alloué pour le reste de l'exercice, la Société prévoit respecter le cadre financier approuvé. La Société n'a apporté aucune modification aux buts et objectifs énoncés dans le Sommaire de son plan d'entreprise.

ANALYSE DES RISQUES

Les risques financiers auxquels est exposée la Société ont déjà été communiqués dans le Sommaire du Plan d'entreprise de 2012-2013 à 2016-2017 (qui sera publié sur le site de la Société dès qu'il sera approuvé) et le Rapport annuel de la Société. Il n'y a aucun changement important à signaler concernant les risques recensés antérieurement.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Rapport financier trimestriel

30 juin 2012

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS

Les points suivants mettent en relief certains événements importants survenus au cours du premier trimestre et au début du deuxième trimestre de l'exercice :

Ressources humaines

M. Paul Griffin de St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador) a été confirmé dans les fonctions de président-directeur général de la Société pour un mandat de cinq ans, à compter du 3 mai 2012. M. Griffin, qui occupait ce poste par intérim depuis décembre 2011, était vice-président de la stratégie et des affaires générales de la Société de juillet 2009 à décembre 2011. Au cours de cette période, il a consacré la majeure partie de ses efforts à la stratégie de renouvellement de la Société.

Interruption de service

Le service de traversier entre Argentia et North Sydney a été interrompu du 28 juin au 3 juillet à la suite d'une défaillance mécanique de l'*Atlantic Vision*. Les clients touchés par l'annulation du service ont pu voyager grâce au traversier assurant la liaison entre Port-aux-Basques et North Sydney ou reporter leur traversée à une date ultérieure.

Augmentations des tarifs

Les frais d'administration de remorques sans tracteur ont augmenté de 50 \$ depuis le 1^{er} avril 2012 pour les entreprises.

RAPPORT SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS

La Société a reçu des crédits parlementaires de 53 millions de dollars du gouvernement du Canada au cours de la période de trois mois close le 30 juin 2012. Veuillez consulter la note 2 a) afférente aux états financiers intermédiaires non audités pour obtenir des renseignements sur la méthode de comptabilisation des crédits parlementaires. La note 3 afférente aux états financiers intermédiaires non audités décrit l'utilisation des crédits parlementaires reçus au cours de la période.

DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers trimestriels conformément à la *Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État* du Conseil du Trésor du Canada, ainsi que des contrôles internes qu'elle considère comme nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers trimestriels exempts d'anomalies significatives. La direction veille aussi à ce que tous les autres renseignements fournis dans le présent rapport financier trimestriel concordent, s'il y a lieu, avec les états financiers trimestriels.

À notre connaissance, ces états financiers trimestriels non audités donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de la Société, aux dates présentées dans les états financiers trimestriels et pour les périodes closes à ces dates.

Le président-directeur général,

Le vice-président aux finances,



Paul Griffin



Shawn Leamon, CGA

St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)
25 août 2012

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Etat de la situation financière non audité

Au 30 juin 2012
(en milliers)

	30 Jun 2012		31 Mar 2012	
Actifs financiers				
Trésorerie (note 4)	20 189	\$	8 353	\$
Débiteurs	12 577		9 971	
Somme à recevoir du gouvernement du Canada (note 3)	-		1 222	
Stocks destinés à la revente	367		291	
Instruments financiers dérivés	372		3 147	
Actif au titre des prestations de retraite constituées	60 451		60 080	
	<u>93 956</u>	<u>\$</u>	<u>83 064</u>	<u>\$</u>
Passifs				
Créditeurs et charges à payer	23 076	\$	30 565	\$
Instruments financiers dérivés	2 222		1 015	
Revenus reportés	8 287		2 556	
Somme à payer au gouvernement du Canada (note 3)	10 870		-	
Charges à payer au titre des indemnités de vacances	6 417		5 970	
Obligation au titre des prestations de retraite constituées	1 884		1 875	
Obligation au titre des avantages complémentaires de retraite constitués	36 231		35 465	
Obligation au titre des avantages postérieurs à l'emploi constitués	11 674		11 641	
	<u>100 661</u>		<u>89 087</u>	
Dette nette	(6 705)	\$	(6 023)	\$
Actifs non financiers				
Immobilisations corporelles	202 287		196 415	
Charges payées d'avance	17 827		19 317	
Stocks destinés à la consommation	16 396		17 696	
	<u>236 510</u>		<u>233 428</u>	
Excédent accumulé	229 805	\$	227 405	\$

Passifs éventuels (note 7)

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

État des résultats non audité

Période close le 30 juin 2012

(en milliers)

	Période de 3 mois close le 30 juin 2012	Période de 3 mois close le 30 juin 2011
Revenus		
Produits des activités de transport	23 028 \$	20 779 \$
Produits du supplément pour le carburant	3 441	2 559
Autres produits	49	36
	<hr/> 26 518	<hr/> 23 374
Charges		
Salaires et avantages sociaux	21 349	21 133
Carburant	8 308	7 130
Droits d'affrètement	10 825	11 084
Taxes d'importation de navires d'affrètement	1 530	715
Réparations et entretien	3 532	2 688
Matériaux, fournitures et services	3 190	2 578
Assurances, loyers et services publics	1 430	1 116
Coûts du renouvellement de la flotte	-	1 163
Autres charges	1 117	1 023
Avantages sociaux futurs (note 5)	4 776	4 018
Mise hors service de navires	-	1 859
(Gains) pertes de change	(73)	29
(Gains) réalisés sur instruments financiers dérivés	(522)	(1 324)
Pertes sur cession d'immobilisations corporelles	6	-
(Gains) sur cession d'immobilisations corporelles		
Perte découlant de la réduction de valeur d'actifs destinés à la vente (note 8)		
Amortissement	5 666	3 240
	<hr/> 61 134	<hr/> 56 452
(Déficit) avant le financement public	<hr/> (34 616)	<hr/> (33 078)
Financement public		
Exploitation	29 690	44 811
Immobilisations corporelles	11 543	3 896
Recouvrement des coûts de la mise hors service de navires	-	1 859
	<hr/> 41 233	<hr/> 50 566
Excédent lié aux activités	6 617	17 488
Excédent accumulé lié aux activités au début de l'exercice	229 287	206 300
Excédent accumulé lié aux activités à la fin de l'exercice	<hr/> 235 904 \$	<hr/> 223 788 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Etat des gains et pertes de réévaluation non audité

Période close le 30 juin 2012

(en milliers)

	<u>Période de 3 mois close le 30 juin 2012</u>	<u>Période de 3 mois close le 30 juin 2011</u>
Gains (pertes) de réévaluation survenus pendant l'exercice		
(Pertes) gains de change non réalisés sur des montants en trésorerie	(235) \$	133 \$
(Pertes) non réalisées sur dérivés	(4 504)	(2 127)
Montants reclassés dans l'état des résultats		
Gains réalisés sur dérivés	522	1 324
(Pertes) nettes de réévaluation de l'exercice	(4 217)	(670)
(Pertes) de réévaluation cumulées sur les instruments financiers dérivés au début de l'exercice	(1 882)	-
(Pertes) de réévaluation cumulées sur les instruments financiers dérivés à la fin de l'exercice	(6 099) \$	(670) \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

État de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) non audité

Période close le 30 juin 2012

(en milliers)

	Période de 3 mois close le 30 juin 2012	Période de 3 mois close le 30 juin 2011
Excédent	6 617 \$	17 488 \$
Variation due aux immobilisations corporelles		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(11 543)	(3 896)
Amortissement des immobilisations corporelles	5 666	3 240
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	6	-
Réduction de valeur d'actifs destinés à la vente	-	-
Montants des actifs destinés à la vente reclassés en actifs financiers	-	-
(Augmentation) des immobilisations corporelles	(5 871)	(656)
Variation due aux actifs non financiers		
Variation nette des stocks destinés à la consommation	1 299	(5 322)
Variation nette des charges payées d'avance	1 490	(7 546)
(Augmentation) des autres actifs non financiers	2 789	(12 868)
(Pertes) de réévaluation	(4 217)	(670)
Diminution (augmentation) de la dette nette	(682)	3 294
Dette nette au début de l'exercice	(6 023)	(2 010)
Actifs financiers nets à la fin de l'exercice	(6 705) \$	1 284 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

État des flux de trésorerie non audité

Période close le 30 juin 2012

(en milliers)

	Période de 3 mois close le 30 juin 2012	Période de 3 mois close le 30 juin 2011
Activités de fonctionnement		
Rentrées de fonds – clients	30 077 \$	27 334 \$
Rentrées de fonds – autres produits	141	13
Financement public – fonctionnement	32 438	37 766
Financement public – immobilisations corporelles	20 888	14 668
Produits des actifs destinés à la vente	-	-
Sorties de fonds – fournisseurs	(23 579)	(34 272)
Sorties de fonds – salariés	(22 646)	(22 647)
Sorties de fonds – régimes de retraite, avantages complémentaires de retraite et avantages postérieurs à l'emploi	(4 339)	(4 467)
Intérêts et effet des variations des cours du change sur la trésorerie	(256)	127
	32 724	18 522
Activités d'investissement en immobilisations corporelles		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(20 888)	(14 668)
Produits de la cession d'immobilisations corporelles	-	-
	(20 888)	(14 668)
(Diminution) nette de la trésorerie	11 836	3 854
Trésorerie au début de l'exercice	8 353	9 580
	20 189 \$	13 434 \$
Trésorerie à la fin de l'exercice		
La Trésorerie comprend :		
Liquidités soumises à des Restrictions	8 034 \$	8 703 \$
Liquidités non soumises à des Restrictions	12 155	4 731
	20 189 \$	13 434 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires non audités

30 juin 2012

(en milliers)

1. BASE DE PRÉSENTATION

Marine Atlantique S.C.C. (la Société) est constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. La *Loi autorisant l'acquisition de Marine Atlantique S.C.C. de 1986* établit la Société comme société d'État mère. Dans le but de se conformer à la *Politique maritime nationale* (1995), le mandat de la Société a été réduit à l'exploitation d'un service de traversiers.

La Société exploite un service de traversiers entre la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve-et-Labrador. Les activités de Marine Atlantique S.C.C. ont un caractère saisonnier, de par leur nature. La plus forte période d'activité de la Société est l'été (deuxième trimestre) et la période la moins achalandée est l'hiver (quatrième trimestre), car les nombreux touristes préfèrent voyager l'été. La Société profite donc de l'hiver pour effectuer une grande partie des travaux d'entretien annuel nécessaires sur ses navires et ses terminaux portuaires.

Les présents états financiers intermédiaires non audités ont été établis par la direction selon la *Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État* du Conseil du Trésor du Canada, conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) canadiens pour les organismes publics, recommandés par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Les états financiers intermédiaires ne présentent pas toutes les informations à fournir dans les états financiers annuels audités de Marine Atlantique S.C.C. Les informations à fournir présentées ci-après s'ajoutent à celles qui sont présentées dans les états financiers annuels. Les états financiers intermédiaires doivent être lus en parallèle avec les états financiers et les notes y afférentes de l'exercice clos le 31 mars 2012.

2. MÉTHODES COMPTABLES IMPORTANTES

Référentiel comptable

Les états financiers sont préparés conformément aux normes comptables pour le secteur public du Canada.

a) Financement public

La Société reçoit des crédits parlementaires qui lui permettent de répondre à ses besoins de trésorerie à court terme, notamment de faire face aux charges de fonctionnement excédant les revenus et d'acquérir des immobilisations corporelles. Le financement public reçu est comptabilisé en résultats de la période au cours de laquelle le financement a été autorisé et toutes les exigences définies ont été satisfaites par la Société. Tout écart entre les montants fournis et les montants requis constitue une somme à recevoir du gouvernement du Canada (ou à payer à ce dernier). La Société vend parfois ses actifs et doit alors verser les produits nets réalisés au Trésor. Le cas échéant, les produits nets réalisés sont portés en diminution des besoins de financement de l'exploitation pour la période au cours de laquelle la sortie a eu lieu.

b) Instruments financiers

La trésorerie, les débiteurs, les créditeurs et les charges à payer, et la somme à payer au gouvernement du Canada sont évalués au coût.

Les instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur et la variation de la juste valeur est comptabilisée dans l'état des gains et pertes de réévaluation jusqu'à ce que l'instrument financier

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires non audités

30 juin 2012

(en milliers)

dérivé soit décomptabilisé. À ce moment-là, le gain ou la perte de réévaluation associé à l'élément décomptabilisé est contrepassé et reclassé dans l'état des résultats. Les coûts de transaction sont passés en charges au moment où ils sont engagés.

c) Réclamation d'assurance à recevoir

Les débiteurs comprennent des indemnités recouvrables sur assurances qui sont comptabilisées au moment où l'assureur de la Société approuve la réclamation.

d) Stocks

Les stocks, qui se composent principalement d'articles destinés à la consommation à bord des navires, sont évalués au coût historique ou au coût de remplacement, selon le moindre de ces deux montants.

e) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, qui englobent les navires, les installations et le matériel, sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé. Les principales pièces de rechange incluses dans les stocks de pièces de rechange des navires sont comptabilisées en tant qu'immobilisations corporelles. À cette fin, les principales pièces de rechange sont celles qu'on prévoit utiliser pendant plus d'un exercice pour une immobilisation corporelle.

Le coût des travaux en cours comprend les matériaux, la main-d'œuvre directe et les frais indirects. Les montants compris dans les travaux en cours sont virés à la catégorie appropriée d'immobilisations corporelles au moment où l'actif est prêt à être utilisé, puis ils sont ensuite amortis.

L'amortissement est calculé à des taux suffisants pour permettre la radiation du coût des immobilisations corporelles, défalcation faite de leur valeur résiduelle, sur leur durée de vie utile estimative, selon la méthode linéaire. Le coût des projets à bord du navire, défalcation faite de leur valeur résiduelle, est amorti sur la plus courte des durées suivantes : la durée de vie utile de l'actif ou la durée de vie utile du navire. Les améliorations locatives sont amorties sur la plus courte des durées suivantes : la durée du contrat de location ou la durée de vie utile de l'actif.

Les durées de vie utiles estimatives et les méthodes d'amortissement sont passées en revue à la fin de chaque exercice. Les taux appliqués aux principales catégories d'immobilisations corporelles sont les suivants :

Navires	5 % à 10 %
Installations côtières	2,5 % à 5 %
Matériel (y compris les projets de navire)	10 % à 25 %
Améliorations locatives	Selon les modalités du contrat

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Société de fournir des biens et des services, la valeur de l'immobilisation est ramenée à sa valeur résiduelle, le cas échéant. Il ne peut y avoir de reprise sur réduction de valeur.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires non audités

30 juin 2012

(en milliers)

f) Avantages sociaux futurs

La Société comptabilise ses obligations au titre des régimes d'avantages sociaux et les coûts connexes, déduction faite des actifs des régimes, au fur et à mesure que les prestations sont constituées. Pour ce faire, elle a adopté les méthodes suivantes.

Avantages complémentaires de retraite

i) Actif (obligation) au titre des prestations de retraite constituées

La Société offre, par l'entremise d'un fiduciaire, un régime de retraite agréé à prestations déterminées qui couvre la quasi-totalité de ses salariés, un régime de retraite complémentaire non capitalisé à l'intention des cadres supérieurs embauchés avant le 1^{er} mars 2001, et un régime d'avantages complémentaires de retraite non capitalisé, adopté en 2006 à l'intention des titulaires de certains postes désignés, qui établit des prestations pour les services rendus depuis 2004. L'admissibilité à ce dernier régime a été élargie en vue de constituer des prestations pour les services rendus depuis 2009, au bénéfice de tous les participants au régime de retraite agréé à prestations déterminées qui sont visés par le maximum des prestations payables en vertu du régime agréé. En règle générale, toutes les prestations sont fondées sur les années de service et la rémunération moyenne la plus élevée ou la rémunération au départ à la retraite.

Le coût des pensions est déterminé de façon actuarielle au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata des services et des meilleures estimations faites par la direction du rendement prévu des placements des régimes, de la croissance des salaires, de l'inflation et de l'âge de départ à la retraite des salariés. Le taux d'actualisation utilisé pour calculer les intérêts débiteurs sur les obligations au titre des régimes de retraite est fondé sur le rendement prévu des actifs du régime de retraite agréé et une estimation des coûts d'emprunt pour les autres régimes.

Le taux de rendement prévu à long terme des actifs des régimes est fonction du rendement estimatif, selon les conditions du marché applicables à la date d'évaluation, de chaque grande catégorie d'actifs et de la composition cible d'actifs précisée dans la politique de placement établie pour les régimes. Le rendement prévu des actifs est déterminé par référence à la valeur liée au marché qui est appliquée aux actifs des régimes aux fins de l'établissement des états financiers. La valeur liée au marché des actifs des régimes est établie en appliquant une méthode qui prévoit l'amortissement des gains et pertes relatifs au rendement prévu sur cinq ans. Les gains et pertes actuariels résultent de l'écart entre le taux de rendement réel et le taux de rendement prévu à long terme des actifs des régimes et des variations de la valeur des obligations au titre des régimes de retraite par suite de modifications d'hypothèses actuarielles ou d'écarts entre les résultats réels et les prévisions établies en fonction des hypothèses.

Les gains et pertes actuariels au titre du régime de retraite agréé et du régime d'avantages complémentaires de retraite adopté en 2006 sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des participants. Les gains et pertes actuariels au titre de l'ancien régime de retraite complémentaire sont amortis sur l'espérance de vie moyenne estimative des participants.

Les ajustements apportés en raison de modifications des régimes, pour un montant net après compensation des gains ou pertes actuariels non amortis, au titre des services rendus antérieurement par les salariés sont comptabilisés dans l'état des résultats de la période au cours de laquelle la modification au régime a été apportée.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires non audités

30 juin 2012

(en milliers)

La durée moyenne estimative du reste de la carrière active des participants au régime de retraite agréé et au régime d'avantages complémentaires de retraite adopté en 2006 est de 11,3 ans (sans objet en 2011). L'espérance de vie moyenne estimative des participants à l'ancien régime de retraite complémentaire est de 17,7 ans (sans objet en 2011).

ii) Régimes de soins de santé et de soins dentaires

La Société fournit une assurance-vie et une assurance pour soins de santé et soins dentaires aux retraités et à ses salariés. Les salariés syndiqués, les salariés non syndiqués et les cadres sont admis à bénéficier d'une couverture d'assurance vie de base et d'assurance vie facultative à compter du premier jour du mois qui suit l'expiration d'une période de 60 jours d'emploi continu. Les salariés syndiqués sont admis à bénéficier de prestations dans le cadre d'une assurance complémentaire couvrant les soins médicaux et dentaires à partir du premier jour du mois qui suit l'expiration d'une période de 1 040 heures de travail effectuées et les salariés non syndiqués et les cadres y sont admissibles à compter du premier jour du mois qui suit la date à laquelle ils ont été embauchés.

Le coût des avantages complémentaires de retraite est déterminé de façon actuarielle à l'aide des meilleures estimations faites par la direction du taux de participation future au régime de soins de santé et de soins dentaires des retraités, du coût moyen des soins de santé par personne assurée, des taux d'évolution du coût des soins de santé et de l'utilisation de ces soins, de la croissance des salaires et des taux de mortalité.

Les ajustements qui découlent des gains et pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe de salariés concernés.

La durée moyenne estimative du reste de la carrière active des participants aux régimes d'avantages sociaux futurs est de 13,4 ans (sans objet en 2011). Les ajustements apportés en raison de modifications des régimes, pour un montant net après compensation des gains ou pertes actuariels non amortis, au titre des services rendus antérieurement par les salariés sont comptabilisés dans l'état des résultats de la période au cours de laquelle les régimes ont été modifiés.

iii) Services de transport par traversier gratuits pour les salariés et les retraités

Certains salariés et retraités de Marine Atlantique S.C.C. bénéficient d'avantages relatifs au transport à bord des navires de la Société. Les salariés syndiqués, les salariés non syndiqués et les cadres ont droit de bénéficier de ces privilèges après avoir accumulé quatre mois d'emploi continu et 694 heures de travail normales ou après deux années de service, à la première de ces éventualités. Aucun passif n'a été comptabilisé dans l'état de la situation financière à ce titre, car le montant de cet avantage est négligeable.

Avantages postérieurs à l'emploi

i) Obligation au titre des indemnités pour accidents de travail

Pour certains salariés et anciens salariés, la Société est un employeur auto-assuré qui est responsable du passif au titre des indemnités pour accidents de travail. Le coût de ce passif est déterminé de façon actuarielle au moyen de la valeur actualisée nette du passif lié aux accidents de travail des salariés actuels et des anciens salariés lorsque des indemnités sont accordées par la Workplace Health, Safety and Compensation Commission de Terre-Neuve-et-Labrador, la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail du Nouveau-Brunswick ou la Workers' Compensation Commission de l'Île-du-Prince-Édouard, ou

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires non audités

30 juin 2012

(en milliers)

lorsque des modifications législatives sont apportées et qu'on peut raisonnablement estimer les coûts futurs prévus. La direction comptabilise les variations de la valeur actualisée nette du passif en se fondant sur les estimations actuarielles des coûts futurs mises à jour en fonction des données réelles et des modifications apportées aux hypothèses actuarielles.

Les ajustements qui découlent des gains et pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne prévue de versement des indemnités qui est de dix ans (sans objet en 2011).

ii) Autres avantages

Les autres avantages postérieurs à l'emploi évalués sont les prestations de remplacement du revenu pour les salariés en congé d'invalidité à court terme et les prestations prolongées pour les salariés en congé d'invalidité à long terme. Le coût de ces autres avantages est établi par évaluation actuarielle à partir de la valeur actualisée nette du passif associé aux prestations d'invalidité à court et à long terme versées actuellement aux salariés, compte tenu des taux d'inflation, des taux d'intérêt, des taux de mortalité chez les participants au régime et des taux d'évolution du coût des soins de santé. La direction comptabilise les variations de la valeur actualisée nette du passif en se fondant sur les estimations actuarielles des coûts futurs mises à jour en fonction des données réelles et des modifications apportées aux hypothèses actuarielles.

Les salariés syndiqués sont admis à recevoir des prestations d'invalidité à court terme le premier jour du mois qui suit l'expiration d'une période de 60 jours d'emploi continu. Ces prestations ne sont pas offertes aux salariés non syndiqués ni aux cadres, car ils bénéficient d'un régime distinct de congés de maladie. Le régime d'invalidité à court terme des salariés syndiqués fournit des prestations pour compenser la perte de revenus en cas d'invalidité à la suite d'une maladie ou d'un accident non liés au travail. Les prestations peuvent commencer à être versées après la fin du délai de carence prévu et leur versement se poursuit jusqu'à la fin de l'invalidité du salarié ou la fin de la période d'indemnisation, selon la première de ces éventualités. Afin de pouvoir bénéficier de prestations d'invalidité à court terme, les salariés doivent avoir travaillé pendant toute la période ouvrant droit aux prestations et satisfaire à la définition d'invalidité. Le montant des prestations hebdomadaires est calculé en fonction de la convention collective. Un salarié qui reçoit des prestations d'invalidité à court terme continue de bénéficier de l'assurance complémentaire couvrant les soins médicaux pendant une période de six mois, de l'assurance pour les soins dentaires pendant une période de trois mois, et de la couverture d'assurance vie de base pendant une période de six mois. Le salarié peut, par la suite, demander une exonération de primes d'assurance vie afin de préserver sa couverture. Les privilèges de transport du salarié sont maintenus pendant la période d'invalidité. Aucune indemnité de décès ou de mutilation par accident ne peut être versée aux salariés qui ne sont pas actifs sur leur lieu de travail.

Les cadres, les salariés non syndiqués et les salariés syndiqués jouissant de droits acquis peuvent bénéficier de prestations d'invalidité à long terme le premier jour du mois qui suit l'expiration d'une période de 60 jours d'emploi continu. Le régime d'invalidité à long terme prévoit le versement régulier de prestations pour remplacer les revenus perdus en raison d'une invalidité de longue durée due à une maladie ou à un accident non liés au travail. Le versement des prestations débute après une période de carence de 26 semaines et se poursuit jusqu'à ce que l'employé cesse d'être invalide, au sens de la politique en vigueur, ou atteigne 65 ans, selon la première de ces éventualités. Le montant des prestations hebdomadaires versées est déterminé en fonction d'un pourcentage préétabli du salaire de l'employé à la date du début de l'invalidité. Un salarié qui reçoit des prestations d'invalidité à long terme continue de bénéficier de l'assurance complémentaire couvrant les soins médicaux et dentaires, et des privilèges de transport accordés, pendant toute la durée de son invalidité pour autant qu'il continue de satisfaire à la définition d'invalidité et n'a pas atteint 65 ans. Sa couverture d'assurance vie de base est valide pendant une période de six mois. Le salarié peut, par la suite, demander une exonération de primes d'assurance

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires non audités

30 juin 2012

(en milliers)

vie afin de préserver sa couverture. Aucune indemnité de décès ou de mutilation par accident ne peut être versée aux salariés qui ne sont pas actifs sur leur lieu de travail.

Un régime de congés de maladie est également offert aux cadres, aux salariés non syndiqués et aux salariés syndiqués jouissant de droits acquis qui ont été embauchés après le 1^{er} septembre 2001, qui leur permet d'accumuler des congés de maladie pendant leur service. Les employés embauchés avant le 1^{er} septembre 2001 sont admis à accumuler des congés de maladie en fonction du nombre d'années de service. Dans le cadre de ce régime, les congés de maladie peuvent être accumulés, mais ne constituent pas des avantages acquis. Aucun passif n'a été comptabilisé dans l'état de la situation financière à ce titre, car le montant est négligeable.

g) Comptabilisation des revenus

La Société comptabilise les revenus lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que la livraison des biens a été effectuée, que le prix à payer par l'acheteur est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Les produits commerciaux et les produits du supplément pour le carburant sont comptabilisés lorsque les services de traversier sont fournis. Les clients de la Société doivent payer à l'avance, au moment où ils font leur réservation. Les sommes reçues sont d'abord comptabilisées comme des revenus reportés, puis constatées en tant que revenus lorsque les services de traversier sont fournis. Les intérêts créditeurs sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

h) Charges

Les charges sont comptabilisées selon la comptabilité d'exercice. Des charges de fonctionnement sont donc comptabilisées lorsque les biens sont reçus et les services rendus.

Les charges comprennent également des provisions qui reflètent la variation de la valeur des actifs et des passifs, y compris des provisions pour créances douteuses et pour obsolescence des stocks. Les charges englobent aussi l'amortissement des immobilisations corporelles, la consommation des stocks et les charges payées d'avance.

i) Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance sont des décaissements effectués avant l'achèvement des travaux, la livraison des biens ou la prestation des services, ou des paiements versés à l'avance aux termes de contrats de location. Elles comprennent également les coûts liés à l'importation de navires affrétés qui sont amortis dans le poste taxes d'importation de navires d'affrètement à l'état des résultats sur la durée des contrats de location connexes.

j) Conversion des devises

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis aux cours du change en vigueur à la date de clôture. Les actifs et les passifs non monétaires ainsi que les revenus et les charges sont convertis aux cours du change en vigueur à la date de l'opération. Les engagements et les éventualités libellés en devises sont convertis aux cours du change en vigueur à la date de clôture. Un gain ou une perte de change qui se produit avant le règlement est comptabilisé dans l'état des gains et pertes de réévaluation. Au cours de l'exercice où a lieu le règlement, le montant cumulatif des gains et pertes de réévaluation fait l'objet d'une écriture de contrepassation dans l'état des gains et pertes de réévaluation et un gain ou une perte de change déterminé en fonction du cours du change à la date de comptabilisation initiale de l'élément est comptabilisé dans l'état des résultats.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires non audités

30 juin 2012

(en milliers)

k) Passifs éventuels

Les passifs éventuels sont des obligations potentielles qui peuvent donner lieu à des passifs réels si un ou plusieurs événements futurs se produisent ou ne se produisent pas. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou non et si l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, un passif estimatif est comptabilisé et une charge constatée. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant en cause, l'éventualité est présentée dans les notes afférentes aux états financiers.

l) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers, conformément aux normes comptables du secteur public, exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants de l'actif, du passif et de l'information sur les actifs et les passifs éventuels présentés à la date de clôture et les montants des revenus et des charges présentés au cours de l'exercice. Les estimations comptables importantes de la Société portent notamment sur ce qui suit : l'actif au titre des prestations de retraite constituées, l'obligation au titre des indemnités pour accidents de travail constituées et des autres avantages sociaux futurs, l'évaluation des actifs destinés à la vente et les litiges. Les estimations sont établies à partir des meilleures informations disponibles au moment de la préparation des états financiers et elles sont révisées annuellement afin de refléter les nouvelles informations obtenues. Les résultats réels pourraient différer largement des estimations établies.

3. SOMMES À RECEVOIR DU (À PAYER AU) GOUVERNEMENT DU CANADA

La Société est financée par le gouvernement du Canada en fonction principalement de ses besoins de trésorerie. En outre, les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé au cours d'un exercice peuvent être financés par le gouvernement du Canada au cours d'exercices différents. Par conséquent, les résultats nets de la Société pour un exercice donné diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon les principes comptables généralement reconnus.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires non audités

30 juin 2012

(en milliers)

	30 juin 2012 (3 mois)	31 mars 2012 (12 mois)
Somme à recevoir du (à payer au) gouvernement du Canada à l'ouverture de la période	1 222 \$	278 \$
Crédits parlementaires reçus au cours de la période	(53 325)	(178 752)
Comptabilisés au cours de la période :		
Exploitation	29 690	135 060
Navires, installations et matériel	11 543	36 698
Excédent (déficit) — financement public	12 092	6 994
Somme à recevoir du (à payer au) gouvernement du Canada à la clôture de la période	(10 870)	(6 716)
Coûts recouvrables associés à la mise hors service de navires	-	7 938
Total	(10 870) \$	1 222 \$

4. TRÉSORERIE

La trésorerie se compose de liquidités soumises à restrictions qui sont des liquidités libellées en euros, auxquelles s'ajoute l'intérêt accumulé, détenues dans un compte de garantie bloqué. Le montant total du solde libellé en euros se chiffre à 6 223 euros (6 223 euros au 31 mars 2012), ce qui correspondait à 8 034 \$ CAN au 30 juin 2012 (8 290 \$ CAN au 31 mars 2012).

5. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Au cours du trimestre clos le 30 juin 2012, la charge nette au titre des avantages sociaux futurs était de 4 776 \$ (4 018 au 30 juin 2011). Cette charge comprend les coûts du régime de prestations de retraite déterminées, des indemnités au titre de l'assurance vie, des soins médicaux et des soins dentaires auxquelles ont droit les retraités et des indemnités pour accidents de travail.

6. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

La Société est liée par propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Elle conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités, selon les mêmes conditions que celles qui s'appliquent aux parties non liées. Au cours de la période, la Société a engagé des charges de 132 \$ (397 \$ en 2012) avec d'autres sociétés d'État, des ministères et des organismes fédéraux. En outre, le gouvernement du Canada finance la Société, comme le décrivent les notes afférentes 2a) et 3. Transports Canada a autorisé la Société à utiliser gratuitement les terres publiques sur lesquelles sont sis ses terminaux portuaires. Aucun montant n'a été comptabilisé à ce titre, car la juste valeur de ce service, qui est rendu gratuitement, ne peut pas faire l'objet d'une estimation fiable.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires non audités

30 juin 2012

(en milliers)

7. PASSIFS ÉVENTUELS

Il n'y a eu aucun changement quant à l'existence, à la probabilité et au montant des passifs éventuels depuis la fin du plus récent exercice.

8. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres correspondants ont été retraités pour respecter la présentation adoptée pour les états financiers annuels audités pour l'exercice clos le 31 mars 2012.